

## PRÉFACE

*J'ai fait la connaissance du Pr Jacques Autenne vers 1980. Il était alors un fiscaliste enthousiaste et créatif. J'occupais pour ma part la fonction de directeur du CEPSS, le centre d'études du CVP-PSC. Jacques Autenne nous a insufflé son inspiration pour ce qui allait devenir plus tard le célèbre Arrêté royal n° 15, dit «Cooreman». Ce texte allait nous permettre de recapitaliser nos entreprises et créer les conditions pour le renouveau de notre économie. Jacques était alors très actif au sein de la fédération des industries chimiques. Mais je voyais en lui bien plus qu'un fiscaliste. Il s'intéressait également à la cohabitation harmonieuse des Belges. En ce sens, le fait de vivre à Terruren en tant que francophone l'a plus aidé que gêné. Jacques Autenne est un homme à l'esprit ouvert. C'est la raison pour laquelle la réforme de l'Etat et la réforme fiscale lui tiennent fort à cœur.*

*Jacques s'est engagé dans le monde académique fort d'une expérience concrète. Les professeurs de cette trempe sont d'une valeur inestimable pour les étudiants. Mon père était également de ceux-là.*

*Le Pr Jacques Autenne m'a, à chaque fois, apporté son soutien moral au cours de ma carrière politique. Peut-être même a-t-il été plus heureux que moi lorsque je suis devenu Premier ministre. Il est devenu un ami à distance et c'est un vrai bonheur à chacune de nos nouvelles rencontres. Les connaissances et la science du Pr Autenne ne peuvent sombrer dans l'oubli des suites d'un départ à la retraite. Mais il y veillera bien lui-même tout comme nous le ferons aussi.*

*Merci pour votre enthousiasme et votre savoir!*

HERMAN VAN ROMPUY

PREMIER MINISTRE

